

SAGE Etangs littoraux BORN ET BUCH

*Règlement d'eau et Cartographie des zones humides
Commission Locale de l'Eau n°8*

- Base Aérienne n°120 de Cazaux – 21 Février 2014*

Ordre du jour

- 1.Approbation du Compte-rendu de la CLE n° 7 du 6 décembre 2013.**
- 2.Validation du projet de règlement d'eau.**
- 3.Validation de la cartographie des zones humides.**
- 4.Modalités de renouvellement de la CLE.**

2. Règlement d'Eau



2 exutoires à la mer

Bassin d'Arcachon

vers le nord

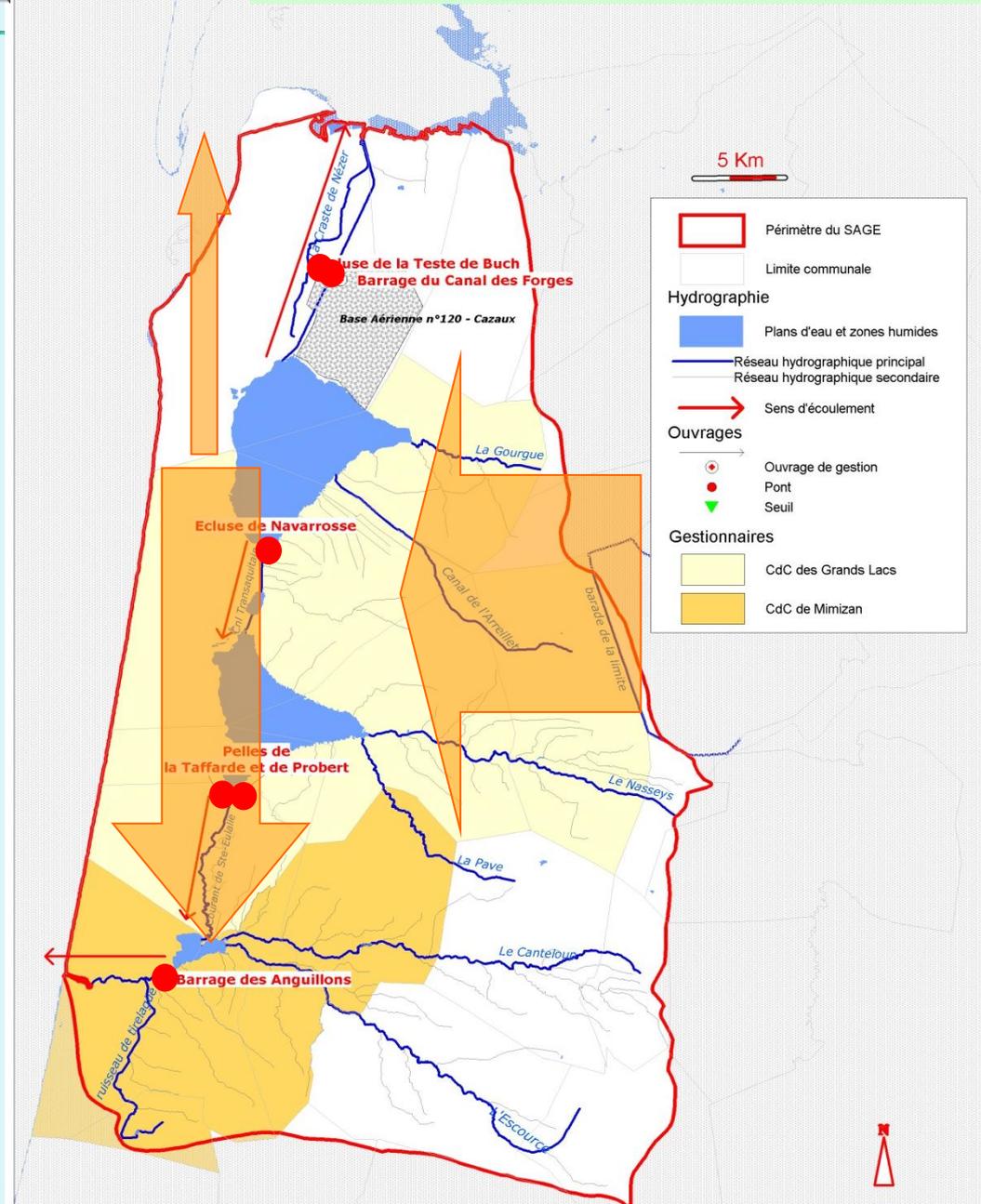
ÉCOULEMENTS

vers le sud

● 6 ouvrages hydrauliques de régulation

3 gestionnaires

Océan Atlantique



Règlement d'eau

Contexte de la révision des règlements d'eau

→ Tensions locales récurrentes :

↳ inondations,

↳ atteinte aux milieux (habitats naturels, peuplements piscicoles, érosion...),

↳ défense des activités (chasse, activités nautiques, baignade...).

→ Anciennes côtes réglementaires désuètes + pas de mention des ouvrages de la Base aérienne de Cazaux.

→ Inadéquation des normes avec la protection des milieux naturels.

→ Incapacité technique des gestionnaires à réguler les niveaux en période de pluies.



Ecluse de La Teste (Source: AQUACONSEIL)



Barrage du contre-canal (Source: AQUACONSEIL)



Barrage de Navarrosse

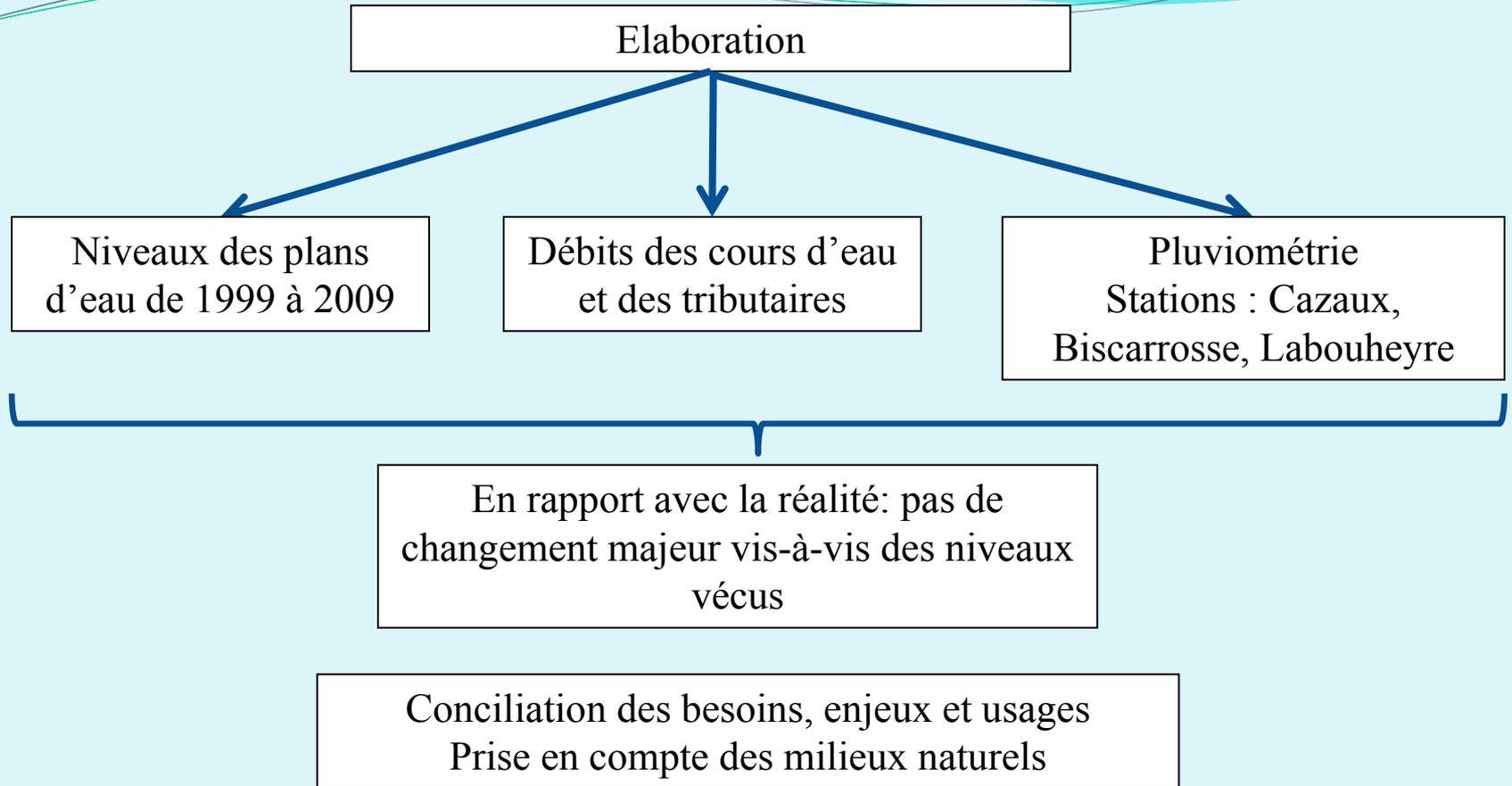


Barrage de Taffarde en régime noyé le 04/05/2012 (Source: ECOGEA)



Barrage des Anguillons

Règlement d'eau



Projet de règlement d'eau approuvé par la Commission Locale de l'Eau lors de la séance plénière n° 4 du 18 juin 2010

Période probatoire de 3 ans ⇒ Expérimentations menées par la CdC des Grands Lacs

Règlement d'eau

Outils de suivi

Comité de coordination hydraulique

Système d'Information Relai Inter Lacs (SIRIL)

Composition:

Gestionnaires des ouvrages,
Représentants des communes
riveraines des plans d'eau, Services
de l'Etat

Où ?



⇒ Suivi des débits (entrants et sortants) et
des niveaux
⇒ Suivi des manipulations des
gestionnaires

Réunion au moins deux fois par an

Objectifs:

⇒ réponse aux situations de crises:
inondation/sécheresse
⇒ bilans sur le règlement d'eau (gestion
coordonnée, niveaux, satisfaction des
usages, respect de la réglementation)

Intérêts:

⇒ alimentation du tableau de bord
⇒ transparence entre gestionnaires et
envers les riverains et les usagers

Règlement d'eau

Lac de Cazaux-Sanguinet et étang d'Aureilhan : 1976
Lac de Parentis-Biscarrosse : 1980

niveaux en m NGF

MOIS		décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre
		REGLEMENT EN VIGUEUR											
Niveau du plan d'eau		NOUVELLES PROPOSITIONS											
		HAUTES EAUX						BASSES EAUX					
Niveau du plan d'eau	Profil général des variations recommandé												
	Niveau moyen												
	Fourchette légale												
Cote de vigilance		(cru)						(étiage)					

Réunion du comité de coordination hydraulique

Règlement d'eau

LAC DE CAZAUX - SANGUINET

niveaux en m NGF

MOIS		décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre
		REGLEMENT EN VIGUEUR											
Niveau du plan d'eau		← 20,94 →											
		NOUVELLES PROPOSITIONS											
		HAUTES EAUX						BASSES EAUX					
Niveau du plan d'eau	Profil général des variations recommandé	21,10 : 20,80						20,80 : 20,50					
	Niveau moyen	20,94						20,65					
	Fourchette légale	21,10 : 20,80						20,80 : 20,50					
Cote de vigilance		21,10 (crue)						20,60 (étiage)					

Campings Biscarrosse inondés ⇒ arrêt des stations de relevage

Définition de côtes d'alerte locales ⇒ précisées par des arrêtés municipaux

Règlement d'eau

LAC DE PARENTIS - BISCARROSSE

niveaux en m NGF

MOIS		décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre
		REGLEMENT EN VIGUEUR											
Niveau du plan d'eau		← 20.10 →						← 20.25 →					
		NOUVELLES PROPOSITIONS											
		HAUTES EAUX						BASSES EAUX					
Niveau du plan d'eau	Profil général des variations recommandé	20,70 : 20,30						20,30 : 20,10					
	Niveau moyen	20,50						20,20					
	Fourchette légale	20,70 : 20,30						20,30 : 20,10					
Cote de vigilance		20,60 (crue)						20,10 (étiage)					

Règlement d'eau

ETANG D'AUREILHAN

niveaux en m NGF

MOIS		décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre
		REGLEMENT EN VIGUEUR											
Niveau du plan d'eau		← 6,20 →						← 6,20 +/- 20 cm →					
		NOUVELLES PROPOSITIONS											
		HAUTES EAUX						BASSES EAUX					
Niveau du plan d'eau	Profil général des variations recommandé	6,80 : 6,40						6,40 : 6,10					
	Niveau moyen	6,60						6,25					
	Fourchette légale	6,80 : 6,40						6,40 : 6,10					
Cote de vigilance		6,70 (cruie)						6,10 (étiage)					

Règlement d'eau - VALIDATION

PROJET

REVISION DES REGLEMENTS D'EAU
DE LA CHAÎNE HYDRAULIQUE
DES ETANGS DU BORN ET DU BUCH

PLANS D'EAU :
CAZAUX-SANGUINET
PARENTIS-BISCARROSSE
AUREILHAN

DOSSIER D'AUTORISATION LOI SUR L'EAU

NOTICE D'INCIDENCE

Date	Rédacteur	Structure
Mars 2011	Delphine PELOUTIN	Syndicat mixte Géolandes
Novembre 2013	Ambre GALLERON	
Février 2014	Chloé ALEXANDRE	CDC Grands Lacs / CDC Mimizan
	Laurent PICKHAHN	

OBJECTIF

1 seul Arrêté inter-départemental
portant sur l'ensemble des ouvrages et
gestionnaires

3. Cartographie des zones humides



Cartographie des zones humides - VALIDATION



Bordure du lac de Cazaux-Sanguinet (Source: CBNSA – Janvier 2014)

4. Modalités de renouvellement de la CLE



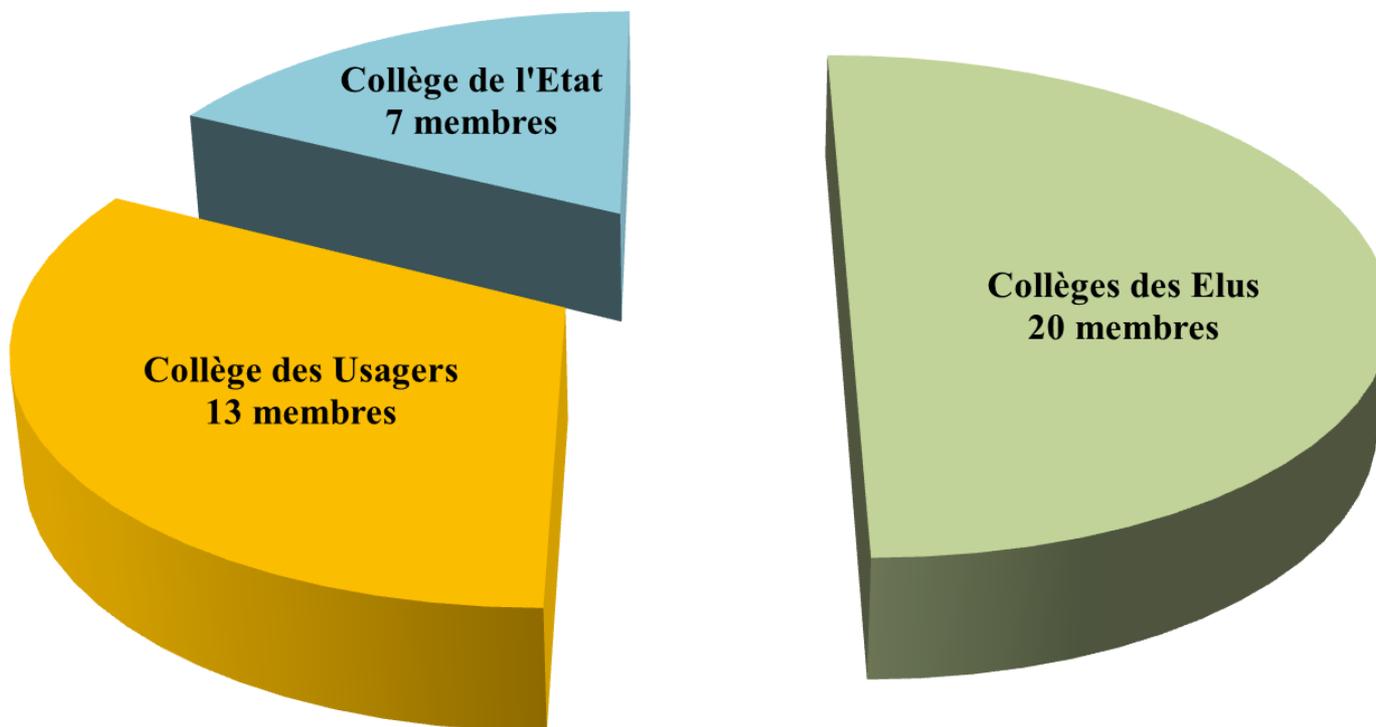
Instauration de la CLE

Arrêté inter-préfectoral du 10/06/2008

(modifié les : 27/08/2008, 25/11/2008, 28/06/2010, 12/07/2010, 10/09/2010, 03/05/2011, 09/03/2012)

Validité: 6 ans

Composition de la CLE : 40 membres



Collège des Elus

Composition actuelle		Modifications envisagées	
1	Conseil Régional d'Aquitaine		
1	Conseil Général des Landes		
1	Conseil Général de la Gironde		
1	Communauté de Communes des Grands Lacs		
1	Communauté de Communes de Mimizan		
1	Syndicat mixte pour la sauvegarde et la gestion des étangs landais « Géolandes »		
1	Communauté d'agglomération du bassin d'Arcachon		
1	Syndicat intercommunal du bassin d'Arcachon		
1	Syndicat mixte départemental d'équipement des communes des Landes		
1	Syndicat intercommunal d'Alimentation en eau potable de Parentis-en-Born		
8	Association des Maires des Landes	6	Association des Maires des Landes
2	Association des Maires de Gironde	1	Association des Maires de Gironde
		1	Syndicat mixte du bassin versant des lacs du Born
		1	Syndicat mixte du SCOT du BORN
		1	Syndicat du Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre (SYBARVAL)
20		20	

Collège des Représentants de l'Etat

Composition actuelle	
1	Préfet des Landes Coordonnateur du sous-bassin Adour ou son représentant, représentant du Préfet Coordonnateur de Bassin
1	Préfet de Gironde représenté par le chef du service police de l'eau de Gironde ou son représentant
1	Directeur Régional de l'Environnement d'Aquitaine ou son représentant
1	Directeur de l'Agence de l'Eau Adour Garonne ou son représentant
1	Commandant de la Base aérienne de Cazaux ou son représentant
1	Chef du Service Police de l'Eau des Landes ou son représentant
1	Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports des Landes ou son représentant
7	

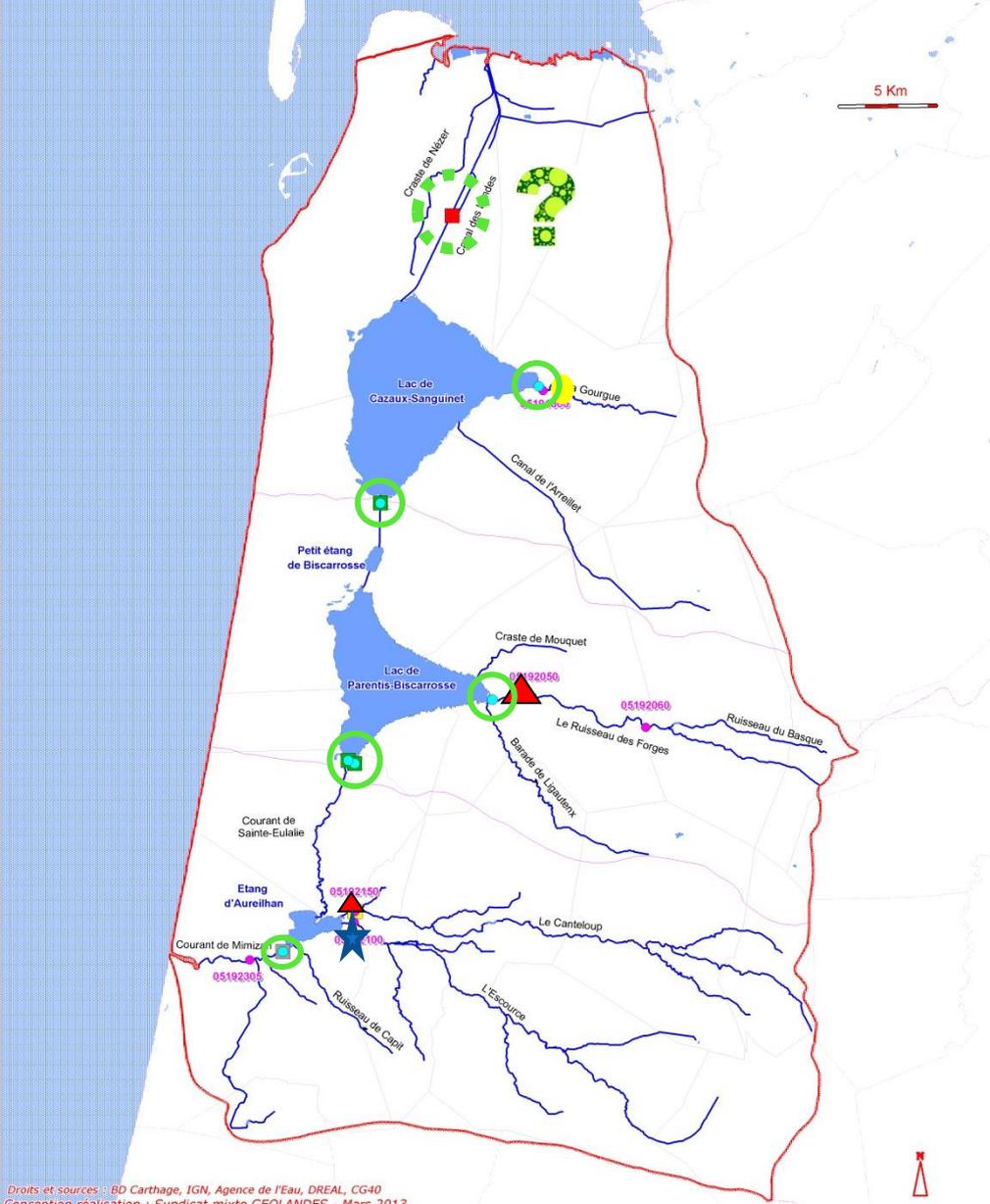
Collège des Usagers

Composition actuelle	
1	Chambres de commerce et d'industrie (40)
1	Chambres d'agriculture (40)
1	Fédérations de Chasse (33)
1	Fédérations de Pêche (40)
1	Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest
1	Association Régionale de défense des forêts contre les incendies
1	Société des Amis de Navarrosse
1	SEPANSO des Landes
1	Syndicat Départemental de l'Hôtellerie de Plein Air
1	Comité Départemental de Voile des Landes
1	Groupement de Défense Sanitaire Aquacole d'Aquitaine
1	Section Régionale Conchylicole d'Aquitaine
1	Consommation Logement et Cadre de Vie (33)
13	

Merci pour votre attention



Réseaux de suivi quantitatif des eaux superficielles



-  Débit continu (DIREN)
-  Jaugeages ponctuels - Stations du Réseau Complémentaire Départemental (RCD40)
-  9 Jaugeages en 2007 (RCD40)
- plans d'eau – hydraulique :
-  Échelles limnimétriques et sondes de relevé automatique des niveaux lacs et débits des courants (SIRIL 6 points, dont 4 ouvrages)
-  Développement du SIRIL en cours

Droits et sources : BD Carthage, IGN, Agence de l'Eau, DREAL, CG40
Conception réalisation : Syndicat mixte GEOLANDES - Mars 2013

 Périmètre du SAGE  Sous bassin versant  Limite communale	Hydrographie  Plans d'eau  Cours d'eau	Suivi quantitatif  Gestionnaire ouvrage BA militaire 120 (1)  Gestionnaire ouvrage CDC Grands lacs (3)  Gestionnaire ouvrage CDC Mimizan (1)  Stations DREAL (permanentes) (2)
	Suivi qualitatif  Stations de suivi	 Système d'information et de Régulation Inter-Lacs (SIRIL)

